

## L'association Espace Femmes, c'est aussi :

- Un centre de documentation ouvert au public les : lundi après midi : 14h-16h  
Mercredi matin : 9h30-12h  
Vendredi matin : 9h30-12h  
Bibliothèque ouverte au prêt : adhésion 5€/an  
34, place des Afforêts (2<sup>ème</sup> étage)  
74800 LA ROCHE S/FORON
- Des interventions à la demande sur la problématique des violences faites aux femmes.
- Des actions de prévention des violences faites aux femmes et aux filles.
- Une réflexion sur les stéréotypes sociaux de sexe et leurs conséquences.

ST JULIEN en GENEVOIS

Permanence le 1<sup>er</sup> lundi  
de chaque mois de 9h à 12h.  
Contacter le PMS de ST Julien  
pour prendre RDV

PERMANENCE ANONYME ET GRATUITE

### Pour Annemasse et le Genevois

2, rue du Salève 74240 GAILLARD

Permanence d'accueil  
le jeudi sans rdv de 9h00 à 12h  
le lundi sur rdv de 16h à 18h

### Pour la Vallée de l'Arve

L'Art'ifice  
825, rue des fleurs 74300 CLUSES

Permanence d'accueil  
le mardi sans rdv de 9h00 à 12h

### Pour le Bassin Annécien

MJC Archipel Sud  
3, avenue de Chambéry 74000 ANNECY

Permanence d'accueil  
le jeudi sans rdv de 9h00 à 12h

### Pour le Bassin du Chablais

Antenne de Justice  
10, chemin Morcy 74200 THONON

Permanence d'accueil  
le mercredi sans rdv de 9h30 à 12h30

### Permanence d'écoute téléphonique

le mardi de 13h30 à 16h30

04 50 97 61 90

Pour toute correspondance :  
Association Espace Femmes Geneviève D.  
34, place des Afforêts  
74800 LA ROCHE S/FORON

En France...

2 millions de Femmes  
victimes de violences.  
Certaines en meurent.

J'ai le droit de dire :  
**STOP A LA VIOLENCE**  
Je ne suis plus seule !

L'Association  
Espace Femmes  
Geneviève D.

L'Association

Espace Femmes Geneviève D

propose aux femmes de tous âges  
qui le souhaitent, un espace anonyme  
et gratuit :

D'Accueil

D'Ecoute

De Rencontre

Et

De Solidarité

*Avec l'homme que j'aime,  
que je fréquente,  
avec qui je vis,  
auquel je suis attachée,*

- J'ai le sentiment d'être dévalorisée, humiliée  
ou insultée
- ou*
- Je me sens souvent contrôlée, surveillée
- ou*
- Je ne me sens pas libre de fréquenter ma  
famille, mes amis... voire même empêchée
- ou*
- Je me sens contrainte à des relations sexuel-  
les pour éviter les conflits ou des représailles
- ou*
- Je subis de force des relations sexuelles
- ou*
- Je me sens menacée si je demande de l'aide
- ou*
- Je suis bousculée ou frappée.

*Si je réponds oui à une de ces questions,  
je suis victime de violence.*

*J'ai peur pour moi et même  
pour mes enfants.*

## Que dit la loi ?

Les violences exercées au sein du couple sont sanctionnées par la loi (Code Pénal - loi N° 92-683 du 22 juillet 1992).

Les violences conjugales sont une faute dans le cadre du mariage (Code Civil - article 212).

## En cas de crise :

- J'ai le droit de quitter le domicile (avec mes enfants) pour me protéger.
- Je prends tous mes papiers (carte d'identité, livret de famille, carte de Sécurité Sociale, etc...).
- Je consulte un médecin pour des soins et lui demande un certificat médical de coups et blessures avec I.T.T.
- Je dépose plainte au Commissariat ou à la Gendarmerie.
- Je peux contacter un service social.

*Si j'ai des craintes,  
l'Association est là pour  
m'accompagner à tous moments.*

N° Association : 0743003593  
Sous-Préfecture de Saint-Julien.